



Résiliation abonnement salle de sport

Par Alpha_B

Bonjour,

Je souhaite résilier mon abonnement en salle de sport. La salle m'informe qu'il y a un mois de préavis. Jusqu'à là, ça va. Mon abonnement étant suspendu le mois d'août, on me dit que le préavis commence en septembre. Ce qui fait un préavis de 2 mois. Le but ici est simplement d'assimiler mon préavis à l'encaissement d'une mensualité et non pas de résilier mon abonnement 1 mois après la réception du courrier avec AR. Est-ce légal ?

Merci d'avance pour vos expertises éclairées !

Par ESP

Bonjour

Si le mois d'août est un mois payé préavis valable

Si le mois d'août est un mois non inclus dans l'abonnement, préavis décalé d'un mois.

Par Alpha_B

Bonjour ESP,

Merci pour ton retour. Excellente journée !

Par ESP

Pas grand chose !